

TRANSPORTS SCOLAIRES - 1<sup>ère</sup> inscription

# DEMI-PENSIONNAIRE OU EXTERNE

## DOSSIER D'INSCRIPTION

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) adoptée le 7 août 2015 a transféré aux Régions la compétence en matière de transport exercée jusqu'alors par les Départements.

Ce transfert prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2017, date à laquelle la Région Nouvelle Aquitaine assurera la gestion du transport interurbain et scolaire dans sa globalité.

Le Département de la Gironde et la Région Nouvelle Aquitaine s'associent pour assurer la continuité du transport scolaire girondin dans les meilleures conditions.

